



Adopter des modes de production et de consommation durables

SYNTHÈSE

RAPPORT **4**

Extrait du rapport

2.3 Promouvoir fortement les circuits courts et l'incitation directe du consommateur à s'y fournir

L'ensemble des participants s'accorde sur l'intérêt de promouvoir les circuits courts ... pour les produits et territoires où un bilan environnemental démontrerait leur intérêt. En effet, certains émettent des doutes sur l'automaticité d'un bon bilan environnemental pour ce type de circuits. Par ailleurs, l'impact sur l'emploi, notamment vis-à-vis des filières existantes, devra être évalué. Les mesures proposées par le groupe, notamment les collectivités locales, s'articulent ainsi de la façon suivante :

- Réaliser d'ici mi 2009 sous la responsabilité des offices agricoles et avec des financements du type CASDAR des écobilans par produits et territoires pour identifier les filières qui s'y prêtent ;
- Evaluer sous l'égide des inspections générales des ministères de l'agriculture et de la santé d'ici fin 2008 les éventuels freins que représentent l'application des normes (d'hygiènes, ISO 14001, etc.) et l'organisation de contrôle pour de tels circuits, et proposer les cas échéant des systèmes d'agrément d'intérêt local sous la responsabilité des collectivités, sans pour autant dégrader le niveau de sécurité sanitaire apporté à nos concitoyens ;

- Bâtir des protocoles entre les acteurs des filières pour structurer la première mise sur le marché et favoriser le développement de filières locales de transformation, en généralisant par exemple le partenariat communauté d'agglomération / communauté de communes / chambre d'agriculture / association de consommateurs ou de protection de la nature mis en place dans le réseau « terre en ville » ;
- Renforcer l'implication des inter-professions en leur confiant la responsabilité d'établir des contrats type
- Développer sous l'égide des communes la distribution directe, notamment par la création et le maintien en zone urbaine de points de vente en partenariat avec les agriculteurs locaux ;
- Mettre en place un étiquetage spécifique pour les produits de saison, (certains doutant néanmoins de la pertinence de ce type d'approche, pour de simples régions liées à la géographie...)

Groupe IV - Vers des modes de production et de consommation durables

Rapport Groupe IV – p 19

- Permettre l'identification des produits en circuits courts par un signe de reconnaissance à l'échelle territoriale, et mettre en place dans la distribution des dispositifs incitatifs à ce type de consommation : tickets prépayés, utilisation des cartes de fidélité des magasins, etc.
- Sur le plan financier, les avis divergent quant à l'impact sur les prix : alors que pour certains, s'appuyant notamment sur l'expérience des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) il serait quasi nul, pour d'autres il est non négligeable et pénaliserait les consommateurs, particulièrement les plus pauvres. Une évaluation devra donc être menée sous l'égide de l'INSEE afin de ne pas renchérir le panier de la ménagère.
- Enfin, compte tenu de son faible niveau sur les produits alimentaire, l'ensemble des participants s'accordent sur le faible impact qu'aurait une baisse de la TVA sur ce type de produits.

2.4 Renforcer dès 2008 l'éducation du consommateur

En matière de consommation, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte dans le choix des consommateurs avec souvent au 1^{er} rang le prix. Un produit n'ayant pas des caractéristiques environnementales fortes (ex : Bio, HVE...) est généralement moins cher, car il n'intègre pas le coût des dommages environnementaux qu'il crée. L'ensemble des participants s'accorde donc sur le fait que le développement de ces produits passe par une sensibilisation, une formation ou éducation du consommateur, pour expliquer la particularité et l'intérêt environnemental du produit. Plusieurs mesures sont proposées :

- Introduire dans les programmes à tous les niveaux (primaire, collège, lycée, université) dès la rentrée 2008 un module ciblé sur l'écologie, l'agrobiologie, la nutrition et la consommation durable ainsi que des notions élémentaires d'agriculture durable ;
- Reconnaître au plan national et faire reconnaître par l'UNESCO la gastronomie comme patrimoine culturel ;
- Labelliser les structures qui s'engagent dans l'éducation du public sur ce sujet, et encourager (y compris par le biais de subventions ou crédits d'impôts) les actions de formation au goût ;
- Réaliser en partenariat avec les professionnels de la santé une campagne de communication nationale ;
- Réaliser en 2008 des bilans globaux environnementaux sur quelques produits de grande consommation et communication en 2009 sur le coût global (y compris environnemental, sanitaire et social de ces produits).

Hormis quelques millions d'euros pour la communication, le coût de cette action apparaît unanimement comme très faible, notamment eu égard à son impact potentiel.

2. La promotion des circuits courts et de la saisonnalité des produits

Il s'agit ici d'éviter notamment que des produits fassent des centaines de kilomètres pour finalement être consommés à deux pas de leur lieu de production. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- la contractualisation de l'ensemble de la filière, sous l'égide des collectivités locales
- le développement de points de vente en zone urbaine

3. L'incitation financière du consommateur à consommer « bio » ou « de qualité environnementale »

Un consensus s'est dégagé sur l'idée que si l'on ne fait rien, l'argument coût emportera pour le consommateur tout sur son passage. Diverses pistes ont été discutées, notamment :

- l'incitation par la TVA, peu efficace du fait que les produits alimentaires sont peu taxés en général,
- un crédit d'impôt consommateur, difficile à mettre en oeuvre, ou un système équivalent monté avec les distributeurs sur la base de cartes de fidélité,
- donner un statut au bio.

1. Actions sur la consommation

1.1. Actions sur les circuits et la distribution

1.1.1. Promouvoir les circuits courts

Inciter à l'utilisation de filières courtes et à la commercialisation de produits écolabellisés CFE-CGC

mesure 6-3-1 : encourager les circuits courts de production et de livraison, et favoriser les plates-formes de commercialisation de producteurs pour privilégier la relocalisation de la production

APCA

Exemple de partenariat : « artisans d'ici, spécialités de chez nous » est un outil de développement rural initié dans l'Ain qui a permis aux artisans et agriculteurs de valoriser les productions locales.

CGAD

Favoriser les circuits courts par une structuration des filières et un accès privilégié aux marchés publics de restauration collective et stimuler la demande locale en produits agricoles de qualité et de proximité.

ADF

1.1.2. Revenir à une saisonnalité des produits